

FICHE PRATIQUE N°1

Construire une maison individuelle ou ses annexes



LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
OUEST HÉRAULT

FICHE PRATIQUE N°1

DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

Si + de 150m² et/ou personne morale = recours d'un architecte

Dossier à déposer en mairie ou en ligne via le lien =

<https://cartads.avant-monts.fr/guichet-unique>

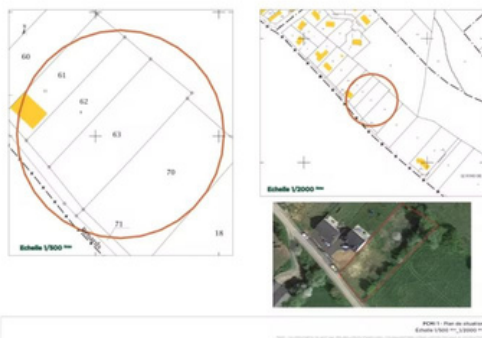
Délai d'instruction de 2 mois (délai de droit commun).

LES ÉTAPES

✓ 1. UN FORMULAIRE
Cerfa n°13406*08

✓ 2. UN PLAN DE SITUATION DU
TERRAIN (PCMi1)

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune



✓ 3. UN PLAN DE MASSE (PCMi2)
Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction (vérification des règles d'implantation, de la desserte par les réseaux...)

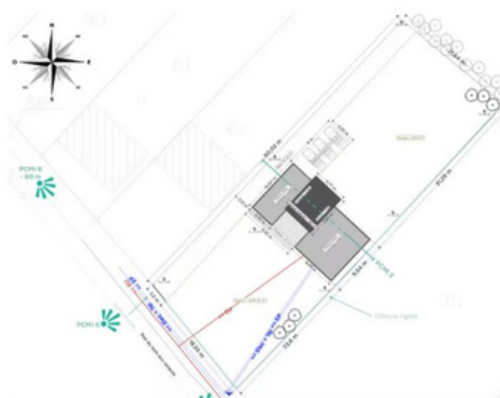
INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

POUR LE TERRAIN :

- Son orientation,
- Ses dimensions, les courbes de niveau,
- Les bâtiments existants sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- Les plantations, les clôtures...

POUR VOTRE PROJET DE CONSTRUCTION :

- Ses distances par rapport aux limites du terrain,
- Les places de stationnement, accès, voirie interne,
- L'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement,
- En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le terrain.



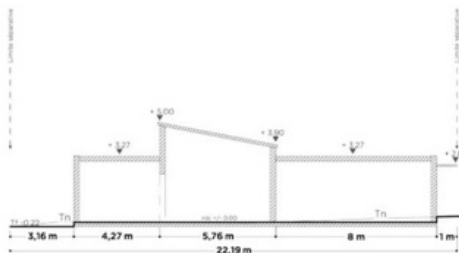
LES ÉTAPES

4. UN PLAN EN COUPE (PCMi3)

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain (en particulier si celui-ci est en pente).

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Le profil et les niveaux du terrain naturel,
- Le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.

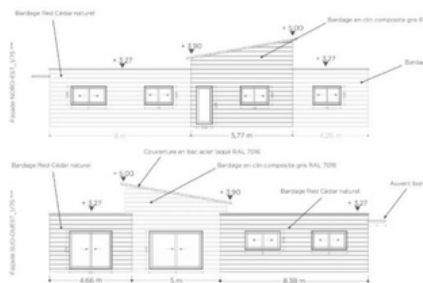


5. UN PLAN DE FACADE (PCMi5)

Le plan des façades permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction et de vérifier les règles de hauteur.

INDIQUEZ LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- Les dimensions de la construction (longueur, largeur),
- Les dimensions et positions des ouvertures,
- L'orientation (façade nord, façade ouest, etc.),
- Les couleurs et les matériaux apparents utilisés

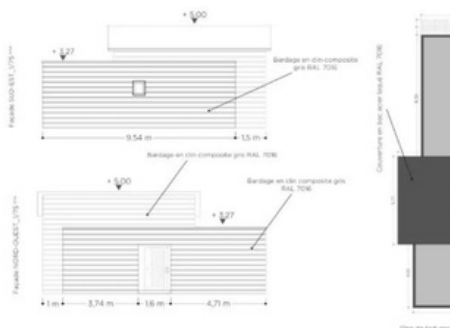


6. UNE NOTICE (PCMi4)

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET :

- Aménagement du terrain, • Implantation, organisation, composition et volume de la construction,
- Traitement de la construction, des clôtures, de la végétation ou des aménagements situés en limite de terrain,
- Matériaux et couleurs de la construction,
- Organisation et aménagement des accès. Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain. Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse. Prise en compte de la réglementation environnementale. Cette attestation est à compléter par le maître d'ouvrage ou par le maître d'œuvre (si autorisé).



LES ÉTAPES

✓ **6. UN DOCUMENT GRAPHIQUE (DCMi6)**
Ce document permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement.

✓ **7. DES PHOTOGRAPHIES (DCMi7-8)**
Rapportez les points de vues sur le plan de situation et sur le plan masse.



✓ **8. UN FORMULAIRE RE 2020 (DCMi14-2)**

Prise en compte des performances énergétiques et environnementales.
Permet de s'assurer que le maître d'ouvrage a bien pris en compte la réglementation.

LES AVANT-MONTS
Communauté de communes
Service Urbanisme
ZAE L'Audacieuse - 34480 Magalas

